



Conseil d'administration du 9 mars 2021

Délibération n° 77 autorisant le recours à l'emprunt pour l'achat de la résidence en VEFA à Troyes

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Dans le cadre de l'achat d'une résidence de 84 logements en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement située à Troyes, le conseil d'administration autorise un recours à l'emprunt à hauteur de deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille euros pour financer cette opération. Le solde étant financé par les fonds propres du Crous de Reims à hauteur de deux cent trente mille euros et par une subvention du Crous d'un million neuf cent soixante-quinze mille euros. Le budget total prévisionnel de cette opération s'établit donc à quatre millions cinq cent mille euros.

Une fois les autorisations et différents visas relatifs au dossier d'emprunt obtenus, notamment ceux prévus dans la circulaire MESRI/MINEFIR du 3 novembre 2020, les administrateurs autorisent la directrice générale du Crous de Reims à signer tous les documents relatifs à la contractualisation dudit emprunt pour l'achat de la résidence en VEFA à Troyes.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 9 mars 2021

La Présidente du Conseil d'administration

Fabienne BLAISE